

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000007 – MDE 13/01/00

Information complémentaire sur l'EXTRA 183/99 (MDE 13/32/99 du 23 décembre 1999)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / FLAGELLATION

IRAN

Morteza Amini Moqaddam (h)

Hamed Nazari (h)

Londres, le 4 janvier 2000

Le 3 janvier 2000, Morteza Amini Moqaddam a échappé de justesse à la pendaison, le père de l'homme qu'il avait été reconnu coupable d'avoir tué ayant lancé un appel à la clémence.

Selon le journal *Azad*, Morteza Amini Moqaddam a été conduit sur le lieu de l'exécution à l'heure prévue. Toutefois, après que la sentence eut été lue à voix haute et la corde placée autour du cou du condamné, le père de la victime, qui devait donner le signal de l'exécution, a demandé aux représentants de l'appareil judiciaire présents de faire preuve de clémence. Morteza Amini Moqaddam aurait gardé la corde autour du cou pendant près d'une demi-heure tandis qu'on décidait de son sort.

Selon l'*Associated Press*, le père de la victime aurait tenu les propos suivants : « Lorsque j'ai vu qu'il avait les mains menottées dans le dos, la corde au cou et que tout le monde attendait mon signal, je me suis dit ... si ce garçon meurt, cela ne me rendra pas mon fils. »

Il semble que le père ait été applaudi par la foule et que des jeunes gens l'aient porté en triomphe. Quelque 3000 personnes s'étaient déplacées pour assister à l'exécution.

Morteza Amini Moqaddam a depuis été transféré à la prison de Qasr ; il attend que les autorités statuent sur son cas. Selon les dernières informations reçues, il pourrait être âgé de moins de dix-huit ans.

Le 3 janvier 2000, le journal *Azad* a rapporté que Morteza Amini Moqaddam avait exprimé ses regrets à la famille de la victime, reconnaissant qu'il avait commis des erreurs par le passé et jurant qu'il serait un « individu utile pour la société jusqu'à la fin de ses jours. »

Morteza Amini Moqaddam avait été condamné à mort le 16 décembre 1999 après avoir été reconnu coupable du meurtre de Hadi Mohebbi.

On ignore si la condamnation à 74 coups de fouet prononcée contre Hamed Nazari dans le cadre de la même affaire a été exécutée.

Un grand merci à tous ceux d'entre vous qui ont envoyé des appels en faveur de ces hommes. Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau des Actions urgentes.

N.B. : Pour des raisons indépendantes de notre volonté, l'EXTRA 183/99 n'a pu être traduite.

*.a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*